

Liste des documents à nous adresser

Le dossier fiscal complété

VOS IMPRIMES FISCAUX

- La déclaration 2035 **COMPLETE** : 2035, 2035suite, 2035 A et B (et 2035 E si le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 €) **sauf si vous la saisissez dans votre espace personnel.**
- L'imprimé **2069 RCI**, à compléter notamment pour : le crédit d'impôt formation (si vous avez suivi des formations payantes et non rémunérées en 2021).
- La déclaration **2036** ou le **tableau de répartition des frais communs**, si vous faites partie d'une SCM ou d'un groupement.

VOTRE COMPTABILITE

Vous tenez une comptabilité informatique, merci de nous adresser :

- l'attestation de conformité de votre logiciel (elle doit être nominative et indiquer l'exercice 2021, veillez à la récupérer dans votre logiciel de comptabilité ou à la réclamer à votre fournisseur),
- le grand livre annuel ou le fichier des écritures comptables (FEC),
- la balance annuelle équilibrée.

Vous tenez une comptabilité manuelle, merci de nous adresser :

- les récapitulatifs annuels équilibrés de vos journaux recettes et dépenses ou les dernières pages de l'année si vous avez cumulé vos chiffres.

AUTRES DOCUMENTS

Vos **documents bancaires** :

- relevé bancaire au 1er janvier 2021 (ou date de début d'activité),
- relevé bancaire au 31 décembre 2021 (ou date de cessation d'activité),
- le cas échéant, l'état de rapprochement bancaire ou la liste des écritures non pointées au 31 décembre 2021 (ou date de cessation d'activité).
- URSSAF cotisations d'Allocations familiales et CSG** : la notification VOS COTISATIONS : REGULARISATION 2020 / ECHEANCIERS 2021 ET 2022 (annexes 1 et 2),
- CARPIMKO** ou **CARCDSF** ou **CIPAV** : l'AVIS D'APPEL DES COTISATIONS / COTISATIONS DE L'ANNEE 2021,
- Contrats Loi Madelin et/ou Plan d'Espagne Retraite** : les attestations de déductibilité,
- Assurance frais généraux** : l'appel de cotisation (contrat facultatif couvrant les frais permanents en cas de maladie ou d'accident),
- Le relevé annuel d'honoraires **SNIR de 2021** (dès réception) avec la fiche honoraires.

Vous pouvez transférer ces documents de manière dématérialisée sur le site de l'Angiil, via la rubrique « transfert de document » au sein de votre espace adhérent. Pour vous aider dans cette procédure, veuillez vous référer au document « [marche à suivre](#) ».

Toutefois, si vous ne désirez pas transmettre ces documents via votre espace Extranet, il est toujours possible de nous les envoyer par mail ou par courrier :

Pour les régions Bretagne, Grand Est, Hauts-de-France, Ile de France et Normandie, envoyer votre dossier à Paris :

paris@angiil.com ou **56 rue de Vouillé 75 015 Paris**

(tél : 01.42.01.02.33)

Les autres régions de métropole et DOM, envoyer votre dossier à Balma :

infos@angiil.com ou **12 rue Louis Renault CS 70113**

31133 Balma CEDEX (tél : 05.61.58.37.37)